

DROGUES DE SYNTHÈSE

« Alerte à l'ecstasy » titre à la Une le **Journal du Dimanche Ile de France**

Le journal qui affirme que la brigade des stupéfiants de Paris « s'attend à un déferlement de comprimés sur la capitale et même sur l'ensemble du territoire national en 2003 » indique que « les Pays Bas demeurent toujours le premier producteur mondial » mais que les pays de l'est se sont aussi « lancés dans ce business juteux » avec pour conséquence de cette diversification, la chute des prix (un « taz » qui se vendait de 15 à 18 euros il y a deux ou trois ans est passé à 7 euros en moyenne aujourd'hui). De ce fait, le chef de la brigade des stupés dit redouter « une banalisation de cette drogue, surtout dans les milieux scolaires et universitaires » et il ajoute qu'elle « provoque des dégâts irréversibles chez celui qui la consomme ». Soulignant qu'actuellement la consommation d'ecstasy en France « demeure marginale », avec seulement 3% des jeunes de 18 ans qui l'ont expérimentée selon l'enquête Escapad de 2001, l'hebdomadaire rapporte que d'après l'Observatoire des drogues et des toxicomanies (OFDT) ce produit « n'est pas une drogue que l'on prend devant la télé » et qu'il « faut déjà être très impliqué dans la vie festive, les sorties ». Toutefois d'après le journal « aux stupés on voit les choses différemment », la brigade assure en effet qu'« on en trouve partout : dans les boîtes de nuit, le 18ème ou des lycées parisiens haut de gamme ». Elle indique avoir saisi dans Paris 200 000 cachets en 2002 contre 100 000 en 2001 et avoir interpellé de « plus en plus de « mules » ». Le JDD qui affirme que l'ecstasy a fait quatre morts dans Paris en 2002 souligne que toutefois selon Médecins du Monde « le nombre de cachets « trafiqués » très dangereux a diminué » et Patrick Beauverie, un bénévole, déclare « l'offre s'est améliorée en faveur d'une réduction des risques, car selon nous, les jeunes se sont responsabilisés. Ils sont plus exigeants sur ce qu'ils gobent. En tout cas dans les free parties. Mais qu'en est-il du marché des boîtes de nuit ? ». Pourtant conclut l'hebdo « on trouve encore parfois des poisons mortels comme de la strychnine dans certains comprimés ».

TABAC

Dans la rubrique « Opinions » de **France Soir de lundi, Robert Lecam, ancien président de Droits des non fumeurs, évoque la lutte antitabac sur le terrain judiciaire**. Rappelant les propos de Robert Badinter selon lequel « l'avenir de la lutte antitabac se jouera sur le terrain judiciaire », l'auteur dresse le bilan de ces actions pour noter qu'il y a « zéro procès à l'initiative du parquet » et que tout « repose sur quelques associations » auxquelles « pour se dédouaner de ses carences, l'Etat (...) alloue indirectement des subventions ». Estimant que « la lutte contre la publicité est un domaine lucratif » en raison des importants dédommagements, alors que les « actions d'aide judiciaire aux victimes, coûtent mais ne rapportent pas », R. Le Cam estime que « l'action judiciaire ciblée vise un type d'établissement recevant du public et représentatif de l'inapplication de la loi Evin » avec la nécessité pour l'association de « faire un travail de policier (...) et de juge » pour arriver jusqu'au tribunal de police. Par ailleurs, précise l'ancien président, « des campagnes de communication doivent être coordonnées avec les actions judiciaires et médiatiques au moment des procès » et il conviendrait aussi « d'intervenir auprès des services de l'Etat chargés de faire respecter la loi ». Selon lui ce plan « est réalisable pour un coût de 60 000 euros, soit un dixième du budget consacré à la lutte contre le tabagisme en 2001 ».

CANNABIS

« **Comment réagir si nos enfants fument des joints ?** » titre **Femme Actuelle** sur deux pages. Le journal souligne en chapeau qu'« alors qu'un jeune sur cinq reconnaît fumer du cannabis, de nombreux parents démunis face à l'attitude de leur ado, hésitent entre interdit et laisser – faire ». Considérant que « trente ans après Woodstock , (le cannabis) est devenu la substance psychoactive préférée des ados » le magazine a interrogé le psychologue clinicien, Pascal Hachet, auteur de l'ouvrage « *Ces ados qui fument des joints* ».

A la question « comment expliquer cet engouement ? », le psychologue répond que l'adolescence est une période « propice aux expérimentations » et que « trois explications prévalent » : « la quantité de produit en circulation (...). Le désir (...) d'échapper à une pression sociale (...). La popularité dont jouit désormais le cannabis ». Selon lui beaucoup ne consomment que dans un « cadre festif » mais de plus en plus le font « de manière régulière (...) pour oublier un certain mal être ». Sur les risques, il rappelle que « le cannabis n'induit pas de dépendance physique et que 3% seulement en sont psychologiquement dépendants ». Evoquant les « aspects nocifs » de la substance, il note que « le risque le plus dangereux concerne les ados sujets à l'anxiété où qui souffrent de troubles psychologiques » car le cannabis « peut provoquer de violentes montées d'angoisse et dans le pire des cas favoriser l'émergence d'hallucinations ou d'un sentiment de persécution ». Il estime que pour les parents « la façon la plus constructive de réagir et d'engager un dialogue ». Si la consommation est occasionnelle dit-il « les parents ont tout intérêt à lui rappeler les termes de la loi » et les dangers pour la santé. S'il reconnaît fumer régulièrement «

mieux vaut » selon Pascal Hachet « le convaincre de chercher assistance (...) auprès d'un professionnel (...) ou d'un point écoute (Drogues alcool tabac info service, tel 113) ».

Suivent les questions personnelles que des parents posent au psychologue.

INTERNATIONAL

Canada et statut du cannabis

D'après l'AFP le Canada « s'apprête à libéraliser prochainement sa loi sur la possession de cannabis ». En effet le ministre de la justice a promis le mois dernier de présenter au printemps, une loi dépénalisant la simple possession en petite quantité. L'agence de presse rappelle qu'en septembre, un comité sénatorial, qui à la demande du gouvernement avait réalisé un rapport sur la drogue, avait même prôné la légalisation totale du cannabis (consommation, production et vente) et elle ajoute que « sans aller jusque là, le gouvernement est décidé à décriminaliser la simple possession ». Soulignant que « malgré les fortes pressions de son voisin américain, hostile à toute libéralisation (...), le Canada a choisi d'accélérer le mouvement », l'agence précise que la législation canadienne en la matière est devenue complexe au point que « la justice menace de déclarer caduc tout le dispositif si le gouvernement ne le clarifie pas ».

Grande Bretagne et contrebande de cigarettes

L'AFP signale qu'un rapport parlementaire publié vendredi accuse le groupe britannique de tabac *Imperial Tobacco* de « fermer les yeux » sur la contrebande de cigarettes. D'après ce rapport, les douanes britanniques ont calculé que 21% des 78 milliards de cigarettes fumées chaque années en Grande Bretagne sont entrées en contrebande dans le pays. Le rapport qui précise qu'à « à un certain moment, les deux tiers des exportations » des deux marques *Imperial Tobacco* (soit 3 millions de cigarettes) étaient destinées à l'Afghanistan, la Lettonie, la Moldova, la principauté d'Andorre et l'enclave russe de Kaliningrad » estime qu'*Imperial Tobacco* aurait dû se douter que les quantités importées par ces pays n'étaient pas destinées à la consommation locale .

DOPAGE

Convention

L'AFP annonce que les ministres et hauts responsables de l'Education physique et du Sport de 103 pays ont demandé vendredi à l'Unesco d'élaborer avec l'ONU et d'autres agences compétentes, une « convention internationale sur le dopage dans le sport ». Soulignant que « le dopage risque de tuer le sport comme il tue les sportifs » et que « pour lutter contre ce risque, la prévention est l'arme la plus efficace » les participants ont insisté sur « le besoin d'une coordination accrue des efforts à l'échelle internationale » passant par « une harmonisation des règles et pratiques ». D'après le communiqué publié par l'Unesco cet « instrument universel » devrait « si possible » être prêt pour les jeux Olympiques d'été à Athènes de 2004 et adopté pour les Jeux d'hiver de Turin de 2006.

Décès d'un cycliste italien

Libération de lundi publie une page sur « l'émoi suscité en Italie après la mort du cycliste Denis Zanette ». Commentaire du substitut du procureur « C'est une mort étrange : un homme de 32 ans dans la force de l'âge qui s'écroule victime d'un arrêt cardiaque... ». Précisant que le procureur a ouvert une enquête pour « homicide involontaire » et qu'il a précisé « nous devons vérifier si cette mort a un rapport avec le dopage », le quotidien fait état d'une « intense émotion » dans ce pays « déjà secoué » par la mort suspecte de 70 joueurs de foot professionnels. Un ancien entraîneur d'athlétisme engagé dans la lutte antidopage espère que ce décès « constituera un électrochoc dans le milieu sportif » tout en déplorant « malheureusement, la farce des contrôles antidopage continue au prix de la vie des coureurs ». Soulignant que la presse italienne « généralement assez frileuse sur le dopage est elle aussi montée au créneau », Libé fait état de des interrogations de la *Gazzetta dello Sport* et de ce titre du *Corriere dello Sport* « Arrêtons le massacre ».

LUTTE CONTRE LE TRAFIC

France Soir et le Figaro de samedi font état du démantèlement d'un vaste réseau du trafic de drogue par la DRPJ de Versailles.

D'après France Soir aucun des membres de ce réseau « ne travaillait. Toutefois les six malfaiteurs vivaient pour la plupart dans des logements de grand standing, roulaient au volant de luxueuses berlines...ils avaient le train de vie d'un PDG, réglant tous leurs achats rubis sur l'ongle, avec les dividendes d'un trafic de drogue très lucratif ». « A leur tête Rachid, un jeune célibataire de 25 ans très déterminé ».

Le Figaro qui titre pour sa part « **les dealers flambeurs touchaient les allocations** » rapporte les propos des responsables de la brigade des stupéfiants « *On a été littéralement stupéfaits par ces gens aussi jeunes et affichant une telle stature de voyous. Leur train de vie était extraordinairement élevé, sans aucune mesure avec les maigres allocations qu'ils percevaient* ». Le journal qui évoque une « spectaculaire filière internationale alimentant nombre de cités sensibles de la région parisienne » rapporte la saisie « de kilos de poudre de résine et d'herbe, d'armes de poing, de liasses d'euros ainsi que d'une montagne de produits de luxe ».